145 King Street East, Suite 400, Toronto, ON M5C 2Y7 Tel: 416.947.1212

agnicoeagle.com

Symbole boursier : **AEM (NYSE et TSX)**

Renseignements : investisseurs **Relations avec les 416 947-1212**

(Tous les montants sont exprimés en dollars américains, sauf indication contraire.)

MODIFICATION DE DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES DE DIVIDENDES

Toronto (25 octobre 2019) – Mines Agnico Eagle limitée (NYSE : AEM, TSX : AEM) (« Agnico Eagle » ou la « Société ») annonce aujourd'hui une modification de la date de clôture des registres pour son dividende trimestriel en espèces. Le dividende trimestriel en espèces de 0,175 $ par action ordinaire, à être versé aux actionnaires inscrits le 16 décembre 2019 sera maintenant versé le 27 novembre 2019. La date de clôture précédemment annoncée était le 29 novembre 2019. Celle-ci a été modifiée en raison de la fermeture prévue de la Bourse de New York lors du Thanksgiving américain.

Agnico Eagle déclare un dividende en espèces à chaque exercice depuis 1983.

Régime de réinvestissement des dividendes

Veuillez cliquer sur le lien ci-dessous pour obtenir de l'information sur le régime de réinvestissement des dividendes de la Société. Régime de réinvestissement des dividendes (en anglais)

Agnico Eagle

Agnico Eagle est une grande société canadienne d'exploitation aurifère qui produit des métaux précieux depuis 1957. Ses mines sont situées au Canada, en Finlande et au Mexique, et elle exerce des activités d'exploration et de mise en valeur dans chacun de ces pays, ainsi qu'aux États-Unis et en Suède. La Société et ses actionnaires sont en mesure de profiter pleinement du cours de l'or en raison de sa décision de longue date de ne pas vendre d'or à terme. Agnico Eagle déclare un dividende en espèces à chaque exercice depuis 1983.

Renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet d'Agnico Eagle, veuillez communiquer avec les Relations avec les investisseurs à info@agnicoeagle.com, ou composer le 416 947-1212.

Énoncés prospectifs

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont été rédigés en date du 24 octobre 2019. Certains des énoncés du présent communiqué sont des « énoncés prospectifs » au sens attribué au terme « forward-looking statements » dans le *Private Securities Litigation Reform Act* de 1995 des États-Unis et au terme « information prospective » dans les dispositions des lois provinciales régissant la vente des valeurs mobilières au Canada. Dans le présent communiqué, les mots « anticiper », « estimer », « s'attendre à », « prévoir », « futur », « planifier », « possible », « potentiel », les verbes au futur et au conditionnel et d'autres expressions semblables servent à désigner les énoncés prospectifs. De tels énoncés incluent les prévisions de la Société concernant le paiement de dividendes. Ces énoncés, qui reflètent le point de vue de la Société à la date du présent communiqué, sont soumis à certains risques, incertitudes et hypothèses, et il convient de ne pas s'y fier outre mesure. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui, tout en étant considérés comme raisonnables par Agnico Eagle à la date à laquelle ils sont formulés, sont assujettis de façon inhérente à d'importants impondérables et incertitudes d'ordre commercial, économique et concurrentiel. Les facteurs et hypothèses importants utilisés dans la préparation des énoncés prospectifs contenus dans le présent document, qui peuvent se révéler incorrects, comprennent notamment, mais sans s'y limiter, les hypothèses susmentionnées et celles figurant dans le rapport de gestion et dans la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, documents qui sont déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada et inclus dans le rapport annuel de la Société sur formulaire 40-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (« formulaire 40-F »), lequel est déposé auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC). De nombreux facteurs, connus et inconnus, pourraient entraîner une différence importante entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Ces risques et d'autres facteurs pourraient empêcher la Société d'atteindre les objectifs énoncés dans les énoncés prospectifs du présent communiqué; veuillez consulter la notice annuelle et le rapport de gestion de la Société, documents déposés sur SEDAR à www.sedar.com et inclus dans le formulaire 40-F déposé sur EDGAR à www.sec.gov, de même que les autres rapports déposés par la Société auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la SEC. À moins que la loi ne l'exige, la Société n'entend pas mettre à jour ces énoncés prospectifs et n'assume aucune obligation à cet égard.